

Date d'affichage : 25/04/2019

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 24/04/2019**

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, J.VARLET

Excusé : M. D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

-courrier de Helfaut déclarant le forfait général de son équipe U19D2A : amende 43€.

-courrier de St Tricat déclarant le forfait général de son équipe U15D3C : amende 43€.

Journée du 28/02/2019 :

FUTSAL D1A-51972.2 FRETHUN FUTSAL/WIMILLE GAZEMETZ. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. Homologué : FRETHUN FUTSAL 6 – WIMILLE GAZEMETZ 4.

Journée du 31/03/2019 :

SD6F-51366.2 NEUFCHATEL C/CONDETTE C. La Commission s'étant manifestement trompée, annule sa précédente décision et reprend le dossier. Evocation suite à un courrier de Condette, la Commission considérant la participation à la rencontre d'un joueur de Neufchatel expulsé par l'arbitre et non inscrit sur la feuille de match décide de donner match perdu par pénalité à Neufchatel. Homologué : NEUFCHATEL C 0 – CONDETTE C 3 par pénalité.

Journées des 06 et 07/04/2019 :

SD1A- 50005.2 DESVRES/ST LEONARD. Réserves de Saint Léonard non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : DESVRES 1 – ST LEONARD 1. Amende 30€ à Saint Léonard.

SD3A- 50317.2 OYE PLAGE B/ALQUINES. Match arrêté à la 60^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à Oye Plage B. Homologué : OYE PLAGE B 0 – ALQUINES 3 par pénalité. Amende 30€ à Oye Plage.

SD3E- 50499.1 CALAIS CATENA/CONTEVILLE WIERRE EFFROY. 1^{er} forfait de Conteville Wierre Effroy. Homologué : CALAIS CATENA 3 – CONTEVILLE WIERRE EFFROY 0 par forfait. Amende 25€ à Conteville Wierre Effroy.

SD5F- 51039.2 BOULOGNE GAZELEC/RINXENT C. Match non joué suite à un terrain non tracé. Considérant la présence des deux équipes, lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match perdu par pénalité à Boulogne Gazelec. Homologué : BOULOGNE GAZELEC 0 – RINXENT C 3 par pénalité. Amende 50€ à Boulogne Gazelec.

SD5G- 51085.2 CALAIS BEAU MARAIS C/SANGATTE B. Participation à la rencontre d'un joueur de Sangatte B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 29/04/19. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS C/SANGATTE B 0 par pénalité. Amende 100€ à Sangatte.

SD6A- 51128.2 CALAIS HAUTS DE France B/CALAIS ENTENTE B. Réserves de Calais Hauts de France non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : CALAIS HAUTS DE France B 2 – CALAIS ENTENTE B 1. Amende 30€ à Calais Hauts de France.

SD6B- 51174.2 LICQUES B/POLINCOVE B. Match arrêté à la 46^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à Polincove. Homologué : LICQUES B 6 – POLINCOVE B 0 par pénalité. Amende 30€ à Polincove.

SD7C- 51576.2 BLENDÉCQUES D/ST MARTIN AU LAERT E. 2^{ème} forfait de Saint Martin au Laërt E. Homologué : BLENDÉCQUES D 3 – ST MARTIN AU LAERT E 0 par forfait. Amende 35€ à St Martin au Laërt.

SD7C- 51577.2 HELFAUT C/RACQUINGHEM C. 1^{er} forfait d'Helfaut (mail du club). Homologué : HELFAUT C 0 – RACQUINGHEM C 3 par forfait. Amende minorée 12€ à Helfaut.

SD7C- 51579.2 ESQUERDES B/HALLINES B. 2^{ème} forfait de Hallines B. Homologué : ESQUERDES B 3 – HALLINES B 0 par forfait. Amende 35€ à Hallines.

SD7D- 51625.2 VERCHOCQ D/WIZERNES D. 1^{er} forfait de Wizernes D (mail du club). Homologué : VERCHOCQ D 3 – WIZERNES D 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Wizernes.

SD7E- 51670.2 AUCHY LES HESDIN C/GRIGNY. 3^{ème} forfait de Auchy les Hesdin ce qui entraîne son forfait général. Homologué : AUCHY LES HESDIN C 0 – GRIGNY 3 par forfait. Amende 50€ à Auchy les Hesdin.

SD7G- 51756.2 PREURES ZOTEUX B/ISQUES B. 2^{ème} forfait de Preures Zoteux (mail du club). Homologué : PREURES ZOTEUX B 0 – ISQUES B 3 par forfait. Amende minorée 25€ à Preures Zoteux.

SD7H- 51804.2 CAFFIERS/MARQUISE D. 1^{er} forfait de Marquise D (mail du club). Homologué : CAFFIERS 3 – MARQUISE D 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Marquise.

S7DH- 51805.2 CALAIS BALZAC B/BLERIOT PLAGÉ D. 1^{er} forfait de Blériot D. Homologué : CALAIS BALZAC B 3 – BLERIOT D 0 par forfait. Amende 22€ à Blériot.

FEMà11- 51853.2 GROUP.CANCHE FEMININ B/WIMEREUX. 1^{er} forfait de Wimereux (mail du club). Homologué : GROUP.CANCHE AUTHIE B 3 – WIMEREUX 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Wimereux.

FEMà11- 51854.2 ST OMER US B/LANDRETHUN LE NORD. 1^{er} forfait de Landrethun le Nord (mail du club). Homologué : ST OMER US B 3 – LANDRETHUN LE NORD 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Landrethun le Nord.

FEMà8- 51902.2 CALAIS BEAU MARAIS/CREQUY PLANQUETTE. 1^{er} forfait de Créquy Planquette (mail du club). Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 3 – CREQUY PLANQUETTE 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Créquy Planquette.

U19D2A- 52270.2 ARQUES ES/HELFAUT. 2^{ème} forfait de Helfaut. Homologué : ARQUES ES 3 – HELFAUT 0 par forfait. Amende 23€ à Helfaut.

U19D2B- 52313.2 LE PORTEL AP/LA CAPELLE. Participation à la rencontre d'un joueur de La Capelle suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 29/04/19. Homologué : LE PORTEL AP 3 – LA CAPELLE 0 par pénalité. Amende 100€ à La Capelle.

U17D2A- 53386.2 BOULOGNE CONTI/VIEIL MOUTIER. 1^{er} forfait de Vieil Moutier. Homologué : BOULOGNE CONTI 3 – VIEIL MOUTIER 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Vieil Moutier.

U17D2B- 53429.2 FRUGES/GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE. 1^{er} forfait de Fruges. Homologué : FRUGES 0 – GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 par forfait. Amende 14€ à Fruges.

U16D2A- 52649.2 ST OMER ESSOR/WATTEN. Non utilisation de la FMI suite à un problème de code de l'équipe de Watten. Homologué : ST OMER ESSOR 12 – WATTEN 0 par pénalité. Amende 80€ à Watten.

U16D2A- 52651.2 RECQUES SUR HEM/TATINGHEM. 1^{er} forfait de Recques sur Hem. Homologué : RECQUES SUR HEM 0 – TATINGHEM 3 par forfait. Amende minorée 8€ à Recques sur Hem.

U15D3C- 53006.2 VIEIL MOUTIER/ST TRICAT. 2^{ème} forfait de Saint Tricat. Homologué : VIEIL MOUTIER 3 – ST TRICAT 0 par forfait. Amende minorée 17€ à St Tricat.

U15à8D4B- 53097.2 RETY/SAMER. 2^{ème} forfait de Rety. Homologué : RETY 0 – SAMER 3 par forfait. Amende 23€ à Rety.

U13 Ouest D3C- 56894.1 MARQUISE B/SAMER. 1^{er} forfait de Samer. Homologué : MARQUISE B 3 – SAMER 0 par forfait. Amende 12€ à Samer.

U11 Est D3F- 57407.1 Homologué : RACQUINGHEM 0 – RENESCURE 3.

Journées des 8 au 14/04/2019 :

SD2A- 50145.2 ARDRES/SANGATTE. Dossier mis en attente du retour de la Commission de Discipline.

SD2C- 50231.2 DANNES/BEZINGHEM. Dossier mis en attente du retour de la Commission de Discipline.

SD3A- 50322.2 LES ATTAQUES/EPERLECQUES B. Dossier mis en attente du retour de la Commission de Discipline.

SD3A- 50323.2 WATTEN/OYE PLAGE B. 1^{er} forfait de Oye Plage B. Homologué : WATTEN 3 – OYE PLAGE B 0 par forfait. Amende 25€ à Oye Plage.

SD3B- 50369.2 RACQUINGHEM/ENQUIN LES MINES B. Réserves techniques d'Enquin les Mines B non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : RACQUINGHEM 3 – ENQUIN LES MINES B 2. Amende 30€ à Enquin les Mines.

SD3C- 50412.2 ETAPLES HV B/BERCK AS B. 1^{er} forfait de Berck AS B. Homologué : ETAPLES HV B 3 – BERCK B 0 par forfait. Amende 25€ à Berck AS.

SD3E- 50505.2 CALAIS BALZAC/WIMEREUX B. Dossier mis en attente du retour de la Commission de Discipline.

SD4A- 50546.2 CALAIS ENTENTE/ARDRES B. Match arrêté à la 46^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Ardres B. Homologué : CALAIS ENTENTE 8 – ARDRES B 0 par pénalité. Amende 30€ à Ardres.

SD5B- 50862.2 LONGUENESSE JS D/LONGUENESSE MALA FOOT B. 1^{er} forfait de Longuenesse Mala Foot B (mail du club). Homologué : LONGUENESSE JS D 3 – LONGUENESSE MALA FOOT B 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Longuenesse Mala Foot.

SD5B- 50865.2 NORDAUSQUES B/WIZERNES. 1^{er} forfait de Nordausques B. Homologué : NORDAUSQUES B 0 – WIZERNES 3 par forfait. Amende 25€ à Nordausques.

SD5D- 50952.2 WAILLY/BERCK GENTY. 1^{er} forfait de Wailly (mail du club). Homologué : WAILLY 0 – BERCK GENTY 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Wailly.

SD6G- 51402.2 LE PORTEL AP C/LE PORTEL GPF B. 1^{er} forfait de Le Portel AP C (mail du club). Homologué : LE PORTEL AP C 0 – LE PORTEL GPF B 3 par forfait. Amende minorée 12€ à Le Portel AP.

SD7A- 51492.2 CAMPAGNE LES GUINES C/AMBLETEUSE D. 2^{ème} forfait de Ambleteuse D (mail du club). Homologué : CAMPAGNE LES GUINES C 3 – AMBLETEUSE D 0 par forfait. Amende minorée 25€ à Ambleteuse.

SD7A- 51494.2 BALINGHEM/LICQUES C. Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Licques C. Homologué : BALINGHEM 7 – LICQUES C 0 par pénalité. Amende 60€ à Licques.

SD7D- 51627.2 WIZERNES D/DOHEM AVROULT CLETY C. 2^{ème} forfait de Wizernes (mail du club). Homologué : WIZERNES D 0 – DOHEM AVROULT CLETY C 3 par forfait. Amende minorée 25€ à Wizernes.

SD7E- 51673.2 MONTREUIL D/CREQUY PLANQUETTE C. 1^{er} forfait de Créquy Planquette C (mail du club). Homologué : MONTREUIL D 3- CREQUY PLANQUETTE C 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Créquy Planquette.

U19D1B- 52261.1 CAMPAGNE LES GUINES/BLARINGHEM. 1^{er} forfait de Blaringhem. Homologué : CAMPAGNE LES GUINES 3 – BLARINGHEM 0 par forfait. Match retour le 01/06/19 à Campagne les Guines. Amende 14€ à Blaringhem.

U19D2A- 52307.1 ENQUIN LES MINES/RECQUES SUR HEM. 1^{er} forfait de Recques sur Hem. Homologué : ENQUIN LES MINES 3 – RECQUES SUR HEM 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Recques sur Hem. Match retour le 01/06/19 à Enquin les Mines.

U19D2B- 52355.1 GUINES MARAIS/GROUP.LOISON AUCHY. 3^{ème} forfait de Group.Loison Auchy. Homologué : GUINES MARAIS 3 – GROUP.LOISON AUCHY 0 par forfait. Match retour le 01/06/19 à Guines Marais. Amende 32€ à Group.Loison Auchy.

U17D2B- 53471.1 GROUP.SPORTING CLUB/BLARINGHEM. 1^{er} forfait de Blaringhem. Homologué : GROUP.SPORTING CLUB 3 – BLARINGHEM 0 par forfait. Match retour le 01/06/19 à Group.Sporting Club. Amende 32€ à Blaringhem.

U15D2B- 52897.1 LONGUENESSE JS C/BERCK AS. 1^{er} forfait de Berck AS. Homologué : LONGUENESSE JS C 3 – BERCK 0 par forfait. Match retour le 01/06/19 à 16H30 à Longuenesse. Amende 14€ à Berck AS.

U15D3A- 52958.1 ST OMER ESSOR/TOURNEHEM-GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE. 1^{er} forfait de Group.Quiestède Roquetoire. Homologué : ST OMER ESSOR/TOURNEHEM 3 - GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 0 par forfait. Match retour à ST Omer Essor/Tournehem. Amende 14€ à Group.Quiestède Roquetoire.

U15D3B- 53001.1 RANG/WAILLY-ATTIN. 1^{er} forfait de Rang/Wailly. Homologué : RANG/WAILLY 0 – ATTIN 3 par forfait. Amende 14€ à Rang/Wailly.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 07/05/2019 à 14H30.

Le Président : C. FOURNIER

Le Secrétaire : F. PORET